

La Loi réglementant les finances publiques locales établit les impôts et taxes que les citoyens doivent payer à leur mairie. Tous les ans, les Conseillers municipaux mettent leurs montants à jour afin d'adapter le total des recettes aux besoins locaux et pouvoir, de cette façon, offrir les services que demandent les citoyens et faire les investissements nécessaires en vue de la croissance et de la modernité de la commune.

Demandez des renseignements sur les bénéfices fiscaux et profitez-en ! Cette année courante 2008, la Mairie de Mont-Roig del Camp a approuvé des ordonnances fiscales qui promeuvent la solidarité et le progrès social, encouragent les politiques environnementales et facilitent les démarches que doivent faire les citoyens auprès de l'administration locale. Renseignez-vous des bénéfices fiscaux et profitez-en !

TRAVAUX

- Désormais, pour faire de **PETITS TRAVAUX**, de jusqu'à 3 000 euros, **il n'y a plus besoin de payer de taxes**. La seule démarche à faire est de mettre la Mairie au courant au préalable.



- Les **ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF** et les **PERSONNES HANDICAPÉES** peuvent bénéficier d'une **ristourne de jusqu'à 95 %** sur la taxe de certains travaux qu'ils envisagent de faire.



- Nous nous chargeons de **L'INSTALLATION DES ASCENSEURS** dans les immeubles de plus de 25 ans en offrant une **ristourne de 50 %** sur la taxe des travaux.



- Nous offrons des **ristournes de 30 %** sur **L'INSTALLATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES**.

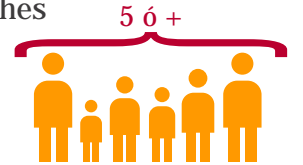


- Et vous pouvez aussi obtenir des **aides** pour la **RESTAURATION DE FAÇADES**.



TAXE FONCIÈRE (IBI)

- **TOUTES les FAMILLES NOMBREUSES** ont droit désormais à une **ristourne sur la taxe foncière (IBI)**, avec différentes tranches en fonction de la valeur cadastrale du bien immobilier.



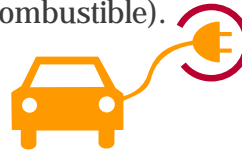
PLUS-VALUE

- **NOUS ACCÉLÉRONS LES DÉMARCHES ET AUGMENTONS LA RISTOURNE SUR LA PLUS-VALUE de 30 % à 50 %** dans la transmission du domicile habituel par héritage aux conjoints, enfants et assimilés.



TAXE SUR LES VÉHICULES

- Nous offrons une **ristourne de 50 %** sur les **VÉHICULES QUI SONT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT** (électriques ou fonctionnant avec du biocarburant).



COMMERCE

- **Exonération** de la taxe d'ouverture dans les **CHANGEMENTS DE PROPRIÉTAIRES** lorsque l'activité reste la même..

